

ARRÊTE n° 163/2016

Portant abrogation de l'arrêté n°138/2013 du
6 juin 2013 relatif à la nomination de monsieur
LOUISO Jean-François en qualité de régisseur suppléant
de la régie de recettes du centre nautique de
Saint-Joseph

Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU l'arrêté constitutif de la régie de recettes n°92/2000 du 20 octobre 2000,

VU la délibération du conseil municipal du 19 décembre 1995 fixant le régime indemnitaire des régisseurs de la commune,

VU l'arrêté n°138/2013 du 6 juin 2013 portant nomination de monsieur LOUISO Jean-François en qualité de régisseur suppléant de la régie de recettes du centre nautique de Saint-Joseph,

VU l'avis favorable du Receveur municipal du 24 mai 2016,

CONSIDERANT qu'il importe d'abroger l'arrêté n°138/2013 du 6 juin 2013.

ARRÊTE

Article 1^{er} .- L'arrêté n°138/2013 du 6 juin 2013 est abrogé.

Article 2 .- Le présent arrêté sera transcrit au registre de la Mairie, transmis au représentant de l'État de l'arrondissement en vue du contrôle de légalité et publié au habituel de l'affichage.

Article 3 .- Monsieur le Directeur général des services, monsieur le Receveur municipal, Monsieur le régisseur des recettes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Joseph, le 31 MAI 2016

Le Député-Maire,

Pour le Maire empêché
1^{er} Adjoint



Christian LANDRY